

Évaluation initiale d'aptitude aux formations B

Objectifs : évaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.
Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du code de la route (arrêté du 5 mars 1991).

Mode d'évaluation : en agence sur simulateur en partenariat avec code Rousseau ou avec un véhicule équipé de double commande.

Effectif : 1 élève par voiture

Durée : 1h maximum

Horaire : défini sur rendez-vous en agence

Public concerné et pré-requis : cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
- Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite accompagnée,
- Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formule traditionnelle.

Qualification des formateurs : titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) ou Titre professionnel ECS

Condition de validation : à l'issue de l'évaluation, le résultat obtenu permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures adapté a vos besoins, accompagné d'une proposition commerciale chiffrée.

Évaluation initiale d'aptitude aux formations A1 et A2

Objectifs : évaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie A2 ou A1 afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.

Mode d'évaluation : avec un véhicule de la catégorie A1 ou A2.

Effectif : 1 élève par moto.

Durée : 1h maximum.

Horaires : définis sur rendez-vous en agence.

Public concerné et pré-requis : cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
- Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formule A2.

Qualification des formateurs : titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER 2 roues) ou Titre professionnel ECSR (deux roues).

Condition de validation : à l'issue de l'évaluation, le résultat obtenu permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures adapté a vos besoins, accompagné d'une proposition commerciale chiffrée.

Évaluation initiale d'aptitude à la formation BE

Objectifs : évaluer le niveau à la conduite d'un ensemble de véhicules de catégorie BE afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.

Mode d'évaluation : avec un ensemble de véhicules de la catégorie BE.

Effectif : 1 élève par ensemble.

Durée : 1h maximum.

Horaires : définis sur rendez-vous en agence.

Public concerné et pré-requis : cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
- Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formule A2.

Qualification des formateurs : titulaire du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) ou Titre professionnel ECSR.

Condition de validation : à l'issue de l'évaluation, le résultat obtenu permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures adapté a vos besoins, accompagné d'une proposition commerciale chiffrée.